



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 8023

Texte de la question

Mme Nicole Feidt expose à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes que la Commission de l'Union européenne, sous prétexte d'adaptation à l'euro, est en train d'élaborer un projet de révision du statut des fonctionnaires de l'Union européenne et du règlement concernant les autres agents de ladite Union à l'effet de porter atteinte à l'autonomie de la fonction européenne et de porter atteinte à des avantages acquis et à des garanties inhérentes à toute fonction publique. Elle lui demande si, compte tenu de l'orientation géographique des initiateurs de cette révision, le Gouvernement envisage d'intervenir pour assurer le maintien : d'une fonction publique européenne autonome et dégagée des influences nationales fondées sur une spécificité indéniable ; des avantages acquis.

Texte de la réponse

La Commission européenne a, le 5 novembre 1997, fait une communication sur les conséquences du passage à l'euro sur les politiques, les institutions et le droit communautaire. Cette communication prend en compte l'impact de ce passage en matière de rémunération et de pension des fonctionnaires des communautés européennes. Consciente de la signification politique et de la valeur symbolique d'assurer la rémunération des fonctionnaires et des pensionnés des institutions communautaires en euros, celle-ci propose d'anticiper leur fixation en euros en début de période de transition. En conséquence, à partir du 1er janvier 1999, toutes les références au franc belge et tous les montants exprimés en francs belges seront remplacés dans le statut par des références à l'euro et par des montants libellés en euros. Dans les pays non participants, les rémunérations et pensions continueront à être payées en monnaie nationale. Cette mesure constitue une révision purement formelle du statut qui ne remet pas en cause le principe de continuité des contrats et n'a aucune incidence ni sur la méthode ni sur les montants versés.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8023

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4707

Réponse publiée le : 2 mars 1998, page 1172